

Fourniture de matériel médical et de matelas à air.

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P)**

- **ARTICLE 1 : Objet du marché**

LOT 1 et lot 2 : Le marché porte sur la Fourniture de compresses, pansements et matériels médicaux pour les besoins des Résidences MAREVA.

Toute offre sera accompagnée d'un dossier technique complet pour chaque produit et d'échantillons à remettre le lundi 5 décembre pour tous les lots.

- **ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE DU BESOIN POUR LES MATELAS A AIR.**

LOT N°3 LOCATION DE MATELAS A AIR.

Ce marché vise la mise en place de supports à air motorisés destinés à la prévention et au traitement des escarres.

Chaque type de matériel est obligatoirement fourni avec sa housse.

Les matériels doivent répondre à minima aux exigences suivantes :

SUPPORTS :

- Adaptable aux lits de dimensions 200 cm*90 cm
- Adaptable à tout modèle de lit médicalisé articulable dans toutes les positions
- Fonction de dégonflage rapide CPR
- La mention de la présence d'un composant contenant du latex devra être précisée

Housse :

- Amovible, facilement nettoyable et décontaminable en surface
- Fermée à chaque extrémité
- Traitement bactériostatique, fongistatique et anti feu
- Fermeture éclair protégée par un rabat étanche

COMPRESSEUR

- Disposer d'une alarme visuelle et/ou sonore en cas de problèmes de pression, d'alimentation électrique etc.
- Le Titulaire doit répondre aux caractéristiques techniques qu'il a énoncées dans le cadre de réponses techniques.

EXECUTION DE LA PRESTATION

1. LOGISTIQUE

1.1 Installation et retrait

Le Titulaire doit gérer la mise en place et le retrait du matériel 7 jours sur 7 et sous 8 heures à réception de la demande par mail.

La date de facturation débute à partir de la déclaration d'activité du matériel par l'Etablissement Bénéficiaire.

La date de facturation s'arrête lors de la déclaration d'inactivité du matériel par l'Etablissement Bénéficiaire.

1.2 Transport et stockage

Le Titulaire s'engage à respecter, à chaque étape de la livraison et du retrait, le circuit propre/sale, et doit en fournir la procédure.

Toutes les contraintes liées au transport du matériel sont à la charge du Titulaire qui aura au préalable pris connaissance de la configuration des lieux. Aucun frais supplémentaire ne peut être facturé à l'Etablissement Bénéficiaire.

2. NETTOYAGE ET DESINFECTION

Les supports sont livrés propres (lavés et désinfectés), ayant été soumis à une vérification technique, prêts à l'usage, équipés d'une housse et présentés dans un sac désinfecté.

Le lavage et la désinfection sont à la charge du Titulaire, aux conditions spécifiques prévues pour chaque support par le fabricant. Ce protocole est joint à l'offre (attestation RABC).

Le Bénéficiaire peut demander un rapport afin de vérifier que le protocole a bien été suivi. Le titulaire doit assurer une prestation de nettoyage et de désinfection des supports et des housses avec une traçabilité.

3. MAINTENANCE ET ASSISTANCE

Le coût de la maintenance et de l'assistance est intégré dans le prix de la location. Aucun frais supplémentaire ne peut être facturé.

Les modalités de la maintenance assurée dans la cadre de la location sont à indiquer par le Titulaire.

Le matériel est réputé conforme à la réglementation en vigueur, intégralement contrôlé par le Titulaire et exempt de tout défaut d'aspect ou fonctionnel.

La personne habilitée dans l'établissement se réserve à tout moment le droit de procéder à toute vérification qu'elle juge utile à cet égard.

Le Titulaire remplace sans délai tout équipement reconnu non-conforme à son offre.

PRESTATIONS INCLUSES DANS LA LOCATION

1. FORMATION AU MATERIEL

Le Titulaire doit **impérativement** proposer une formation technique, dès la mise en place du matériel à l'utilisation du matériel (support et logiciel) pour le personnel soignant et logistique. Une visite de matériovigilance sera réalisée une fois par an sur les sites afin de contrôler l'état des matelas et des compresseurs cette visite sera convenue avec le responsable des services technique et logistique.

Le Titulaire indique la méthodologie employée, le nombre maximum de participants, la durée de la formation et le calendrier pluriannuel.

Cette formation est comprise dans la prestation. Aucun frais supplémentaire ne peut être facturé.

2. ACCOMPAGNEMENT AU DEPISTAGE ET PREVENTION DU RISQUE ESCARRE

Le Titulaire doit accompagner le Bénéficiaire dans l'évaluation de ses besoins, et se montrer force de proposition pour l'amélioration de la prévention et le traitement des escarres.

Le Titulaire doit pouvoir proposer un accompagnement dans le cadre d'une enquête de prévalence.

Le Titulaire doit indiquer la méthodologie mise en place pour cet accompagnement.

Le Titulaire ne peut facturer cet accompagnement, essentiel à la bonne mise en place du matériel au sein des Etablissements Bénéficiaires, il est compris dans la prestation. Aucun frais supplémentaire ne pourra être facturé.

3. Documentation

Une documentation, rédigée en langue française, concernant le fonctionnement, l'utilisation et l'entretien courant des supports anti-escarres est fournie sous forme électronique et éventuellement sous format papier et sans frais supplémentaire.

I. OUTILS DE PASSATION DE COMMANDE

Le Titulaire se doit de proposer le mode de commande suivant :

- Un support en ligne ou un logiciel de commande et de suivi des commandes. Cet outil permet la traçabilité du matériel à différentes étapes : installation, transfert, retrait, approvisionnement d'un stock, validations, etc.
- Cet outil informatique permet au minimum au Bénéficiaire d'avoir un suivi mensuel de son parc en cours de location et une validation des commandes par le service économique et logistique.

Il permet un suivi statistique des consommations à n'importe quel moment.

Le Titulaire doit également dispenser une formation à l'utilisation de ce logiciel ainsi que des supports (informatique, plaquette etc.).

Le Titulaire doit indiquer :

- Les prérequis techniques, les exigences d'environnement informatique,
- la méthodologie employée,
- la durée et le nombre de personnes pouvant être présentes pour la formation.

La formation a lieu sur chacun des sites de l'établissement.

Le déplacement, la formation, la maintenance de l'outil ne donnent pas lieu à facturation, ils sont inclus dans le prix de la location de support.

• ARTICLE 4 : Offres de prix

Les offres de prix seront présentées par produit sur le tableau fourni en annexe. Le cas échéant, ces prix seront présentés hors taxe et toutes taxes comprises à l'unité et/ou au kilo.

- **ARTICLE 5 : Liste des produits, dispositifs et matériels**

Le tableau annexé au présent C.C.T.P. présente pour chaque lot les différents produits, dispositifs et matériels susceptibles d'être commandés ou loués. Certains produits et dispositifs expressément nommés pourront être remplacés par des produits ou dispositifs aux caractéristiques similaires après accord des résidences Mareva.

- **ARTICLE 6 : Garantie**

La fourniture est garantie contre tout vice de fabrication ou défaut de matière à compter du jour de l'admission.

Accepté le présent CCTP par le candidat,

Date,

Qualité, Signature